

Préfecture du Morbihan  
DCL Reçu le

2023/21/07/05

- 4 AOUT 2023

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

**Date de convocation :**  
04/07/2023

**Convocation affichée le :**  
04/07/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 27  
**Présents :** 19  
**Procuration (s) :** 8  
**Votants :** 27

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 04.08.2023  
Certifié exécutoire le 09.08.23  
Publié ou notifié le 09.08.23  
A GOURIN, le 08.08.2023

Maire,  
Hervé LE FLOC'H

Pour Le Maire  
L'Adjointe,  
Catherine HENRY



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUËDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE GOURIN AU PROFIT D'XLF COACHING – Période du 1er juillet au 31 août 2023**

Afin de permettre à XLF Coaching de proposer des séances d'entraînement à la natation durant la saison estivale (période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023) et en dehors des heures d'ouverture au public de la piscine communale, Monsieur le Maire sollicitera l'autorisation de signer avec ce travailleur indépendant une convention de mise à disposition du bassin aquatique.

VU la convention jointe en annexe,

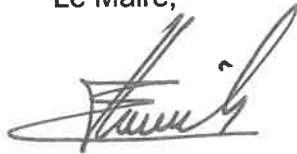
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE**, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,  
A Gourin, le 21 juillet 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

